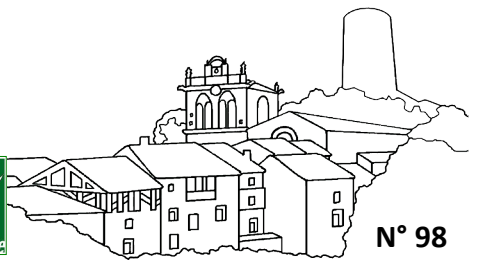


# Le Feuillet municipal

## Octobre 2022



Merci de signaler au secrétariat si vous désirez consulter Le Feuillet uniquement sur le site aurignac.fr et ne plus le recevoir en version papier.

### La Mairie communique

**Permanences à la Mairie :** le secrétariat de la Mairie fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.  
Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.  
**Jean-Michel LOSEGO assure une permanence, sur rendez-vous, les samedi 5 et 19 novembre, de 9h à 12h.**  
**La mairie sera fermée le mardi 1er et le vendredi 11 novembre**

**Permanence de nos Conseillers départementaux : Sandrine BAYLAC et Loïc GOJARD**  
le **mercredi 9 novembre de 14h à 16h** - Mairie, bureau des Adjoints

### Foyer Le Comtal : Travaux de sécurisation des personnes et de préservation des bâtiments

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le bail à construction établi en 1975 pour 45 ans entre la Commune d'Aurignac et la Société des Chalets est arrivé à son terme, sans que l'AGAPEI n'ait finalisé un nouveau projet d'orientation de son dispositif médico-social.

La commune d'Aurignac se doit donc, en attendant, d'assumer directement toutes ses charges inhérentes de propriétaire du site de Joulin. Cette prolongation de séjour du locataire AGAPEI (très récemment évoquée jusqu'à mi-2025) induit un maintien des installations et équipements en adéquation avec les normes d'un Établissement Recevant du Public (ERP) et les conclusions des commissions de sécurité ; après consultation pour avis technique compétent, la municipalité engage maintenant un programme de « gros travaux » d'une part pour la sécurité des personnes utilisatrices du site pour les 3 prochaines années et, d'autre part, pour assurer la protection de plusieurs toitures dégradées.

Les 3 années à venir vont permettre d'accompagner la transition de lieu de séjour des résidents de Joulin jusqu'au nouveau site de La Fontaine Vieille sur le terrain acquis par la Commune en novembre 2020, conjointement avec l'équipe des professionnels de l'AGAPEI, recherchant les conditions de la meilleure inclusion des résidents dans la collectivité et la vie quotidienne du village.

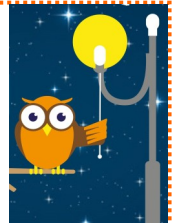
Dans le même temps, il revient à l'équipe municipale de préparer l'avenir de son patrimoine de Joulin, en étudiant les orientations possibles raisonnables, participant à l'essor économique de notre territoire local.

### Consultation citoyenne pour l'extinction nocturne de l'éclairage public

Parce que votre avis compte pour nous,

dans le cadre des recherches en économie d'énergie et de protection de la biodiversité, la municipalité sollicite votre participation en joignant à ce Feuillet un formulaire auquel nous vous invitons à répondre d'ici le 21 novembre.

Vous pouvez répondre directement sur le formulaire et le déposer en mairie  
ou sur : <https://www.aurignac.fr/extinction-nocturne-eclairage-public/>



### La Cafetière accueille la Journée ESS



À l'occasion du mois de l'économie Sociale et Solidaire (ESS) en partenariat avec la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire), la Cafetière, soutenue par la municipalité et des acteurs locaux, accueille les « rencontres inspirantes du Comminges » le samedi 19 Novembre. Cette journée doit aider à mettre en valeur et à mieux comprendre les solutions et les initiatives de l'ESS dans les territoires ruraux notamment le Comminges.

À partir de 14h rendez-vous au tiers-lieu la Cafetière, l'entrée est gratuite, pour un programme riche et varié de réflexions et de découvertes en différents lieux.

### En mémoire de Samuel Paty



Samedi 15 octobre, c'est avec une émotion toujours très intense et la vivace affirmation des valeurs de notre République laïque que Monsieur le Maire, entouré de membres du Conseil municipal et de quelques citoyens, est venu fleurir la stèle à la mémoire de Samuel Paty, lâchement assassiné en 2020.  
La liberté de pensée et d'expression de chaque personne, par l'éducation à l'esprit critique, est un droit pour les élèves, autant qu'un devoir et un droit pour les enseignants  
... c'est le germe indispensable pour la vraie démocratie consciente d'un peuple responsable.

### Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918



Jean Michel LOSEGO et le conseil municipal vous convient **vendredi 11 novembre** à 11h30, devant le monument aux morts, pour un dépôt de gerbe, commémorant ainsi la fin de la Première Guerre mondiale.  
Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié républicaine, dans le hall de la mairie.

## Travaux et aménagements

**Place du Foirail** : l'élagage annuel des platanes du Foirail a eu lieu, avec cette année une nouveauté puisqu'ils ont été tressés entre eux quand c'était possible, afin d'améliorer le couvert végétal et la surface ombragée sur la place. La place, plus fraîche, sera plus esthétique et plus agréable pour tous, particulièrement le jour du marché hebdomadaire.

**À la salle polyvalente** : plusieurs éclairages, intérieurs et extérieurs, ont été remplacés par des ampoules leds, plus économes.

**Manifestations** : nos équipes techniques, administratives et d'entretien ont été fortement mobilisées lors d'Aurignac Sous Pression et du trail des Auri'gines. Fourniture de matériel, préparation des locaux, installations diverses, préparation des arrêtés, coordination avec les bénévoles et aide au rangement ; leur investissement a participé à la très bonne tenue de ces rendez-vous de notre calendrier festif et sportif !

### Travaux au collège :

Cet été, le Conseil Départemental a effectué d'importants travaux au collège. Les toilettes des filles ainsi que les WC administratifs ont été mis aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). La salle de sciences a été entièrement réhabilitée et dotée de tables et chaises neuves ainsi que d'ordinateurs.

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) est repeint et équipé de fauteuils neufs. Le foyer n'a pas été oublié et a été repeint ; tables, fauteuils, poufs et armoire sont neufs.

Durant les vacances de la Toussaint, une rampe PMR sera placée sous le préau et un nouveau baby-foot équipera le foyer. Enfin, le plateau sportif sera remis aux normes avec la mise en place de nouvelles cages de football, de handball ainsi que de paniers de basket-ball.

Une meilleure inclusion, de meilleures conditions d'apprentissage et de recherche, la pratique du sport valorisée : on peut dire que notre collège continue d'être un bel outil pour les élèves du territoire ainsi que les équipes pédagogiques et administratives qui y œuvrent.

### Cirque à La Glissade

**du 3 au 6 novembre** : Cirque Le Bruit par Le cirque des Petites Natures. Le Bruit c'est un chapiteau, 15 artistes, du cirque nouveau et de la musique live. Tout public, bar et restauration sur place.

**3/11, 4/11 et 5/11 à 20h et Dimanche 6/11 à 17h.** Tarifs : - de 4 ans gratuit, de 4 à 10 ans 8€, tarif réduit 10€, plein tarif 12€

Sur Réservation au 07 53 78 98 37 ou sur [lebruit.billeterie@gmail.com](mailto:lebruit.billeterie@gmail.com)



### Culture et Patrimoine

**Vendredi 18 novembre à l'Espace St Michel** : Théâtre "Antigone" de Jean Anouilh par la Cie Avis de Pas Sage  
Séance scolaire à 14h15

et à 20h30 séance publique : entrée payante 10€ - 5€ pour les moins de 18 ans - Tout public dès 12 ans

<https://www.aurignac.fr/programme-saison-culturelle/>

*mairie aurignac culture et patrimoine*



### Votre Musée vous accueille et vous propose

**du 28 au 30 octobre de 13h à 18h Campement International du Paléolithique**

**29/10 à 18h Concert** par « Maxence des Oiseaux » spécialiste de la flûte en os. Il donne des concerts-voyages sonores, aux ambiances oniriques. Gratuit - Tout public - Rendez-vous devant l'abri préhistorique d'Aurignac.

**Jusqu'au 11/12 : "Vénus" les représentations féminines de la Préhistoire**, exposition temporaire, en partenariat avec le musée de Montmaurin, le musée de Préhistoire de Tautavel, le musée de l'Homme et le musée d'anthropologie préhistorique de Monaco.

**Vacances scolaires du 22/10 au 06/11** - Ateliers vacances de Toussaint : <http://www.musee-aurignacien.com/fr/>

**Samedi 5 et dimanche 6/11** : de 10h à 18h, **Fête de l'Automne**

**Vendredi 18/11** : 18h30, **Café-Préhistoire**, Conférence de Clément PARIS « Amiens-Renancourt 1 et la période du Gravettien »



### Cinédonjon novembre

**Ve 04 à 21h** : Simone : le voyage du siècle

**Samedi 05 à 17h30** : Une belle course

**Ve 11 à 21h** : Revoir Paris

**Samedi 19 à 21h** : Sans filtre - palme d'or 2022(v.o.s.f)

**Dimanche 20 à 16h** : Le Pharaon, le sauvage et la princesse

**Ve 25 à 21h** : Les enfants des autres

**Samedi 26 à 17h30** : Kompromat

Afin d'optimiser la capture, des pigeons les lieux de prélèvement ont été modifiés ...  
Le bilan de la campagne depuis 7 mois est de 151 oiseaux piégés.



**Restos du Cœur**  
**Reprise de la campagne d'hiver**  
**mercredi 23 novembre**  
**Inscriptions le jeudi 3 novembre**  
à la salle paroissiale de 9h à 12h  
et de 13h30 à 17h

### État civil

État civil	
Naissance	Décès
LAVEDER Albane, le 26/09	MARREQUESTE Bertrand, le 20/09



# Consultation citoyenne



**Parce que votre avis compte pour nous,  
Monsieur le maire, et le conseil municipal vous invitent à vous exprimer concernant un projet d'actualité.**

Soucieux de poursuivre notre politique volontariste d'économies d'énergie tout en recherchant des objectifs de développement durable, Monsieur Le Maire et son conseil Municipal ont envisagé la mise en place d'une extinction nocturne de l'éclairage public entre 23h et 6h du matin.

## **Mais pourquoi éteindre l'éclairage une partie de la nuit ?**

### **Limiter la consommation d'énergie.**

Réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les déchets toxiques, préserver les ressources naturelles, diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées....

### **Protéger la biodiversité**

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore, le développement de l'éclairage public participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

### **Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine**

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. Protégeons-nous des lumières intrusives de la nuit !

### **Réaliser des économies budgétaires**

20% : c'est la part de l'éclairage public dans les dépenses énergétiques d'une commune

52% : c'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune

### **Respecter la loi**

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.

« Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation »

### **Et la sécurité ?**

Un récent sondage du SDEHG (Syndicat Départemental de l'énergie de Haute-Garonne) auprès des communes ayant mis en place ces mesures d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit révèle que 98% des communes n'ont constaté aucun problème de sécurité publique. Les 2% restants concernent les grands axes routiers, plutôt urbains.

**Pour toutes ces raisons, le conseil municipal vous invite à donner votre avis sur la mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h sur votre commune.**

Pour ce faire, voici le coupon réponse à nous retourner en mairie (secrétariat ou boîtes aux lettres)

Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h / Téléphone : 05.61.98.90.08 / Mail : mairie@aurignac.fr

**Comptant sur votre participation, Monsieur le Maire, son conseil municipal ainsi que le secrétariat de la mairie restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**

**BULLETIN RÉPONSE À RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 21.11.2022**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Pour l'extinction de l'éclairage

Contre l'extinction de l'éclairage

Remarques éventuelles : \_\_\_\_\_